

Sage Durance

Composition de la Commission

Locale de l'Eau

Synthèse des débats
des Conférences des
Élus des 6 novembre et
10 décembre 2019



Composition de la CLE : Une proposition concertée

Deux réunions ont été organisées pour travailler à la composition de la future Commission Locale de l'Eau. Les élus représentants de la Région, des Départements, des intercommunalités et des gestionnaires de milieux aquatiques, présents sur le périmètre du future SAGE, ont été invités à cette occasion.

Parallèlement à ces réunions, des discussions bilatérales avec la plupart des représentants des usagers, ainsi qu'avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau ont permis d'entendre les attentes et d'enrichir les débats.

Les deux séances de travail, qui se sont tenues les 6 novembre et 10 décembre 2019 ont donné lieu à d'intenses discussions et ont permis de faire émerger un scénario de CLE satisfaisant pour l'ensemble des participants. Le SMAVD proposera ce scénario au Préfet en vue de la constitution de la future CLE de la Durance.

Une composition de la CLE Durance encadrée par le code de l'environnement

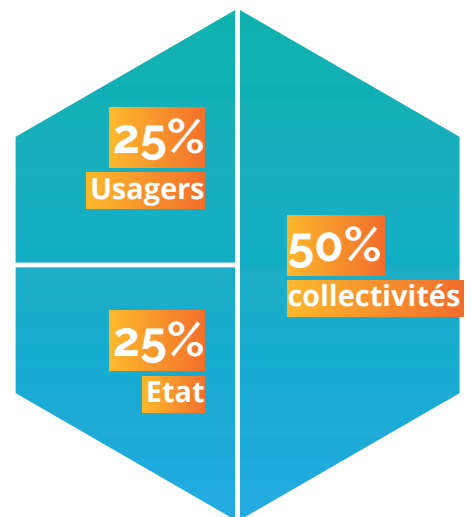
La composition de la CLE garantit une place prépondérante aux élus des collectivités

Le code de l'environnement impose que la CLE soit présidée par un élu local et composée de 3 collèges :

- Représentants des collectivités locales : au moins 50 %
- Représentants des usagers: au moins 25%
- Représentants de l'Etat: au maxi 25%

Des marges de manœuvre sont ainsi possibles dans cette composition. Les représentants sont nommés par arrêté préfectoral.

Pour un meilleur fonctionnement, la CLE peut s'organiser avec un bureau plus resserré ainsi que des commissions thématiques et/ou géographiques.



L'irrigation en Durance

La CLE Durance pourra être un lieu d'échanges autour des enjeux de la ressource en eau et de ses usages. (ici, l'agriculture irriguée)



Des principes fondateurs que se sont fixés les membres de la Conférence des élus

Au cours de la conférence des élus réunion du 6 novembre, les principes à respecter pour la composition des la CLE ont été validés :

- Avoir **une assemblée qui nourrisse les débats et décisions sur l'ensemble des sujets** : la ressource en eau, ses multiples usages et les enjeux socio-économiques associés ; la biodiversité et la gestion écologique des milieux aquatiques; les risques...
- **Garantir un équilibre** entre les représentants des différents usages (hydro-électricité, irrigation et agriculture, industrie, tourisme, eau potable) et des milieux
- Garantir un équilibre dans la représentation de **la diversité des territoires du périmètre** : territoires urbains et ruraux, territoires amont et aval, sécurisés et non sécurisés,
- Une représentation qui fasse **une large place aux gestionnaires de milieux aquatiques** pour un SAGE fédéral et en respect du principe de subsidiarité, et qui leur permettent d'être le relais du SAGE de manière légitime sur leurs propres bassins versants
- La composition doit permettre **le dialogue avec les deux autres SAGE et les territoires desservis**
- **Pragmatisme et efficacité**

Les loisirs en Durance
Les loisirs nautiques
représentent aussi des enjeux
économiques à l'échelle du
bassin.



Une Commission locale de l'Eau pour un SAGE aux caractéristiques et enjeux uniques

Un Bassin versant très singulier

Le bassin versant de la Durance est un territoire très vaste, qui s'étend sur plus de 450 communes et 14 000 km² pour une population de 700 000 habitants. Immense, il est aussi très aménagé, structuré selon la chaîne hydro-électrique Durance-Verdon.

Par conséquent, les enjeux du SAGE se posent à l'échelle du bassin versant et doivent être traités à une maille de travail large. Ils requièrent une organisation à cette échelle.

Cet aménagement historique a irrémédiablement transformé la rivière, son espace et le fonctionnement global du bassin. Il a amené à la fois des perturbations des dynamiques morphologiques, des milieux mais il est également source de richesses. Environ 70% de la ressource en eau est exportée vers la Basse Durance irriguée, la Crau, l'Étang de Berre, les grandes métropoles et le littoral varois. Ces transferts ont permis historiquement le développement économique, urbain, agricole.

Cette infrastructure permet en effet de multiples usages à l'intérieur et à l'extérieur du bassin versant :

- un potentiel hydro-électrique de 2 000 MW, mobilisables en 10 minutes, soit 40% de l'électricité produite en région
- l'agriculture irriguée représentant 80 000 ha
- des activités touristiques liés à l'eau de la Durance
- des activités industrielles
- l'approvisionnement en eau potable de 3 millions de personnes.



Le Canal EDF

Toutefois, certains territoires ne sont pas « sécurisés » par l'aménagement et sont déficitaires du point de vue de la ressource. La question de la solidarité avec ces territoires se pose.

Notre bassin versant a bénéficié d'un projet de recherche conséquent qui a montré le risque de diminution de la ressource et la vulnérabilité du système Durance-Verdon dûs aux effets du changement climatique à moyen terme (horizon 2050). Ainsi, avec les effets du changement climatique et le renouvellement des concessions, les équilibres entre les usages seront bousculés.

Les enjeux de ces grands transferts d'eau, la préservation et le partage de la ressource, l'optimisation de ce système aujourd'hui et à moyen terme, sont à ce titre très structurants pour l'avenir.

Le bassin versant est également exceptionnel du fait de ses milieux et de ses espèces remarquables. Il se caractérise par une diversité de territoires, de paysages, avec en particulier une mosaïque d'affluents et leurs sous-bassins. Le Buëch, la Bléone, l'Asse, le Jabron, etc... constituent un patrimoine naturel, de rivières en tresse emblématiques à préserver.

L'ensemble du bassin, la Durance et ses affluents, est concerné par le risque d'inondation, avec des phénomènes torrentiels en amont, dans les territoires de montagne. Les apports du haut bassin sont en grande partie régulés par l'aménagement EDF de Serre-Ponçon. Les crues de la moyenne et basse Durance sont ainsi principalement générés par les apports des bassins du Buëch, de la Bléone de l'Asse ou du Verdon, parfois intenses.

La gestion des grands ouvrages, coordonnée à l'échelle du bassin versant, la mutualisation de réseaux d'alerte ou de partage d'expérience dans l'organisation de la gestion de crise pourront être des enjeux à inscrire dans les objectifs du SAGE.

La Loutre d'Europe recolonise la Durance depuis quelques années. Signe de bonne qualité des milieux aquatiques, son installation en Durance doit être facilitée par l'aménagement des barrages, dans la mesure du possible, pour permettre sa libre circulation.



Sur le bassin versant, une organisation collective historique et de nombreux gestionnaires

Avant les grands aménagements, les territoires provençaux se sont historiquement organisés collectivement face à la rareté de la ressource et la sécheresse estivale.

Depuis longtemps, les Associations Syndicales Autorisées ont pris en charge la gestion des canaux gravitaires. La Commission Exécutive de la Durance a été mise en place en 1907, pour organiser la gestion de la pénurie, puis la gestion de la réserve agricole de Serre-Ponçon.

Elle s'est dotée plus récemment d'outils pour anticiper les crises estivales.

Par ailleurs, le bassin versant compte de nombreux syndicats de rivière qui travaillent conjointement pour la gestion des milieux aquatiques des affluents.

Le projet de SAGE vise donc à apporter une plus value par rapport au travail de ces structures de proximité et ces organisations collectives en traitant de l'ensemble des enjeux se posant à l'échelle du bassin versant. La construction du SAGE reposera ainsi sur **le principe de subsidiarité et se veut un SAGE fédéral**. Il a par exemple, pour ambition de valoriser le patrimoine des grands aménagements, des canaux gravitaires mais aussi le patrimoine culturel, le savoir-faire face à la sécheresse.

Dans ce contexte, les apports attendus d'un SAGE peuvent être synthétisés ainsi :

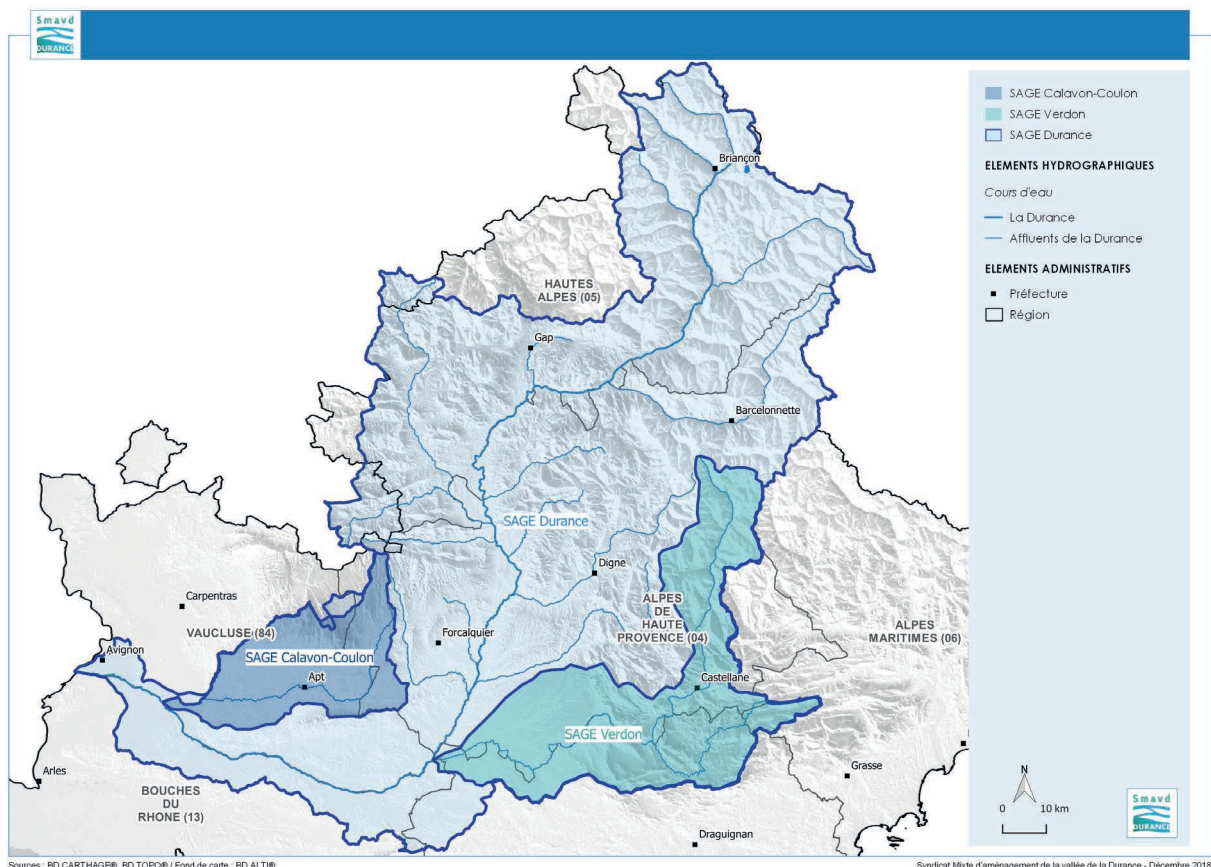
- **Apporter un outil pour une approche globale** des enjeux de biodiversité, de ressource en eau, de transport solide et de gestion du risque inondation
- **Contribuer à une connaissance objective sur** la répartition de l'eau pour les usages économiques et pour les milieux aquatiques, et partager cette connaissance
- **Remettre** les collectivités au cœur du dispositif de gestion de la ressource en eau et peser dans les décisions
- **Construire** une solidarité entre amont-aval et aval-amont, entre les territoires sécurisés et non sécurisés, entre le bassin versant (le château d'eau) et les territoires desservis
- **Anticiper et s'adapter** au changement climatique
- **Mutualiser** autant que possible les actions qui répondent aux enjeux transversaux à l'échelle du bassin versant

Une gouvernance à construire pour des enjeux qui dépassent le périmètre

La première étape a consisté à définir le périmètre du SAGE.

Pour cela, en 2018, le SMAVD a conduit une année de concertation, associant l'ensemble de nos partenaires, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Sud, les Départements, les gestionnaires de milieux aquatiques, les différents usagers, EDF, les fédérations de pêche, les représentants des canaux, les représentants du monde agricole, les représentants de la biodiversité, etc. Cette concertation a permis de déterminer un périmètre pour le futur SAGE Durance, qui respecte la volonté des territoires concernés par les SAGE Calavon et Verdon de maintenir leur démarche en place, leur gestion propre et leurs Commissions Locales de l'eau respectives. Une possibilité d'intégration à l'avenir a été toutefois ouverte.

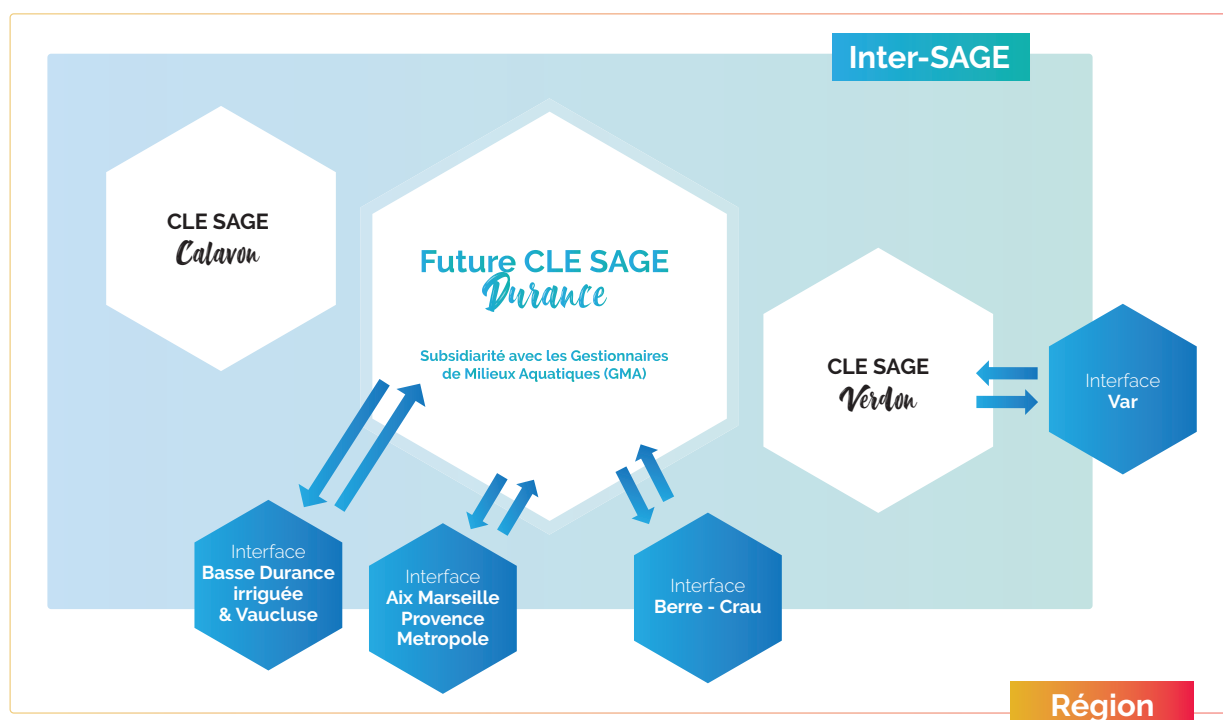
Ainsi les acteurs ont opté en février 2019 pour un périmètre du SAGE Durance détourné des périmètres des SAGE Verdon et Calavon.



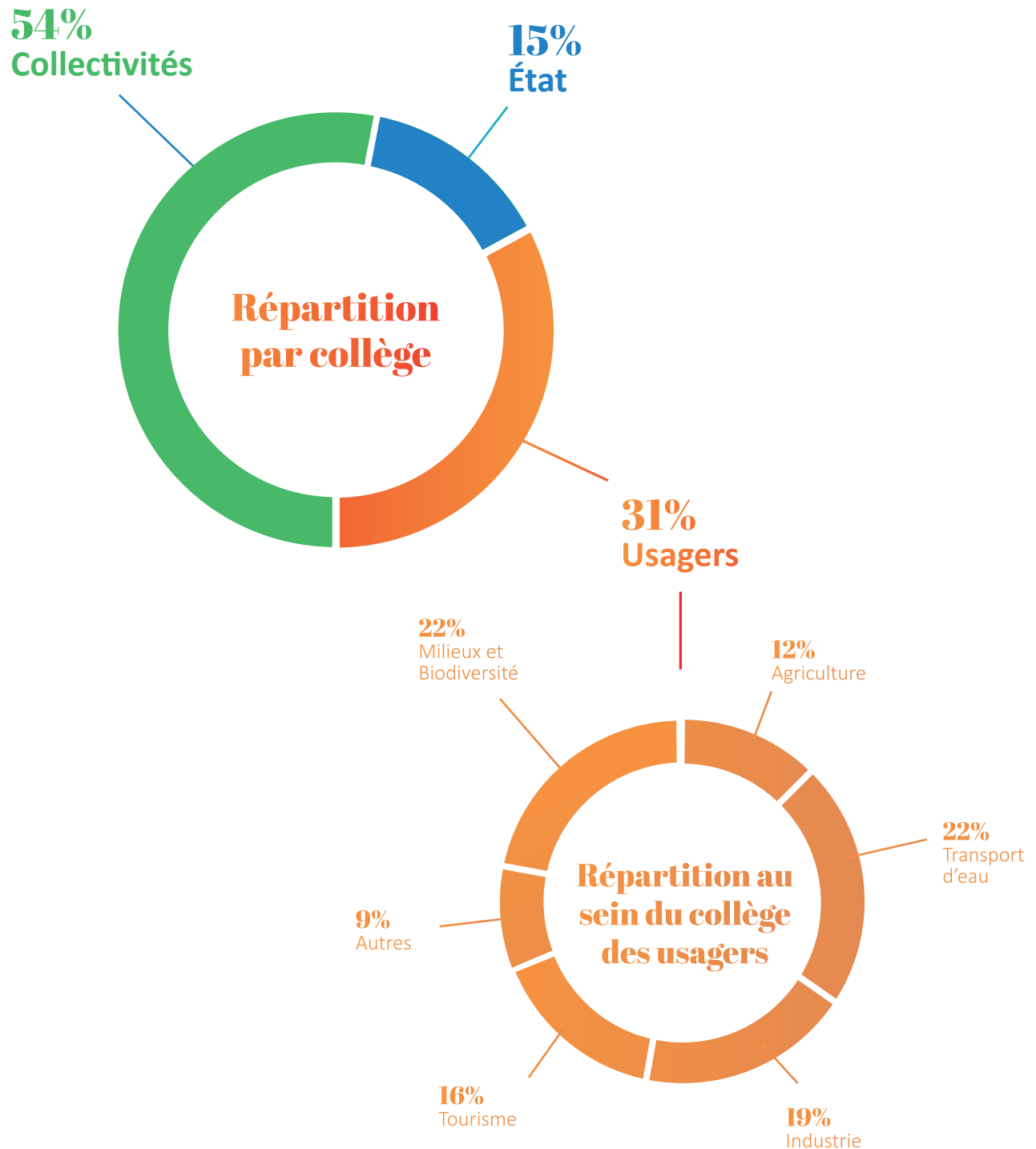
Les enjeux de la gestion de l'eau qui dépassent largement le périmètre du futur SAGE Durance nécessitent que soit mise en place une organisation particulière, permettant :

- **De débattre des sujets qui concernent la Durance, le Verdon et le Calavon.** Pour cela la mise en œuvre d'un INTER SAGE (ou d'une INTER CLE) est envisagée.
- **De permettre un dialogue avec les territoires desservis** en aval du bassin versant (la Crau, la Basse Durance irriguée, les aires métropolitaines d'Aix-Marseille et toulonnaise, le Var) et l'étang de Berre, qui subit les rejets d'eau douce via le canal.

Les modalités de cette gouvernance seront définies dans le cadre des travaux de la Commission Gouvernance. Il s'agit d'un enjeu stratégique, essentiel dans la perspective de débattre du partage de la ressource en eau, de la solidarité et de l'adaptation au changement climatique.



Proposition de composition de la Commission Locale de l'Eau du futur SAGE Durance



COLLEGE COLLECTIVITES

Région - départements

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
 Département des Bouches-du-Rhône
 Département du Vaucluse
 Département des Alpes de Haute Provence
 Département des Hautes Alpes
 Département de la Drôme
 Région Auvergne Rhône Alpes

Gestionnaires milieux aquatiques

PNR Queyras
 SMADESEP
 SMIGIBA
 SIPCCRJ
 SMDBA + SMAB
 SMAVD
 SIAE
 Syndicat de l'Anguillon
 PNR du Luberon
 PNR Verdon
 PNR Barronies Provençales
 PNR des Alpilles

Intercommunalités

Baronnies Drôme Provençale
 Briançonnais
 Buëch-Dévoluy
 Durance-Luberon-Verdon Agglomération
 Gap-Tallard-Durance
 Grand Avignon
 Guillestrois-Queyras
 Haute-Provence- Pays de Banon
 Jabron-Lure-Vançon-Durance
 Luberon Monts de Vaucluse
 Métropole Aix-Marseille-Provence
 Pays de Forcalquier- Montagne de Lure
 Pays des Ecrins
 Provence-Alpes Agglomération
 Provence Verdon
 Serre-Ponçon Val d'Avance
 Sisteronais-Buëch
 Terre de Provence
 Serre-Ponçon
 Territoriale Sud-Luberon
 Vallée de l'Ubaye- Serre-Ponçon

Communes

Une du département 04
 Une du département 05
 Une du département 13
 Une du département 84

Syndicats mixtes de SCOT

SM SCOT Aire gapençaise
 SM SCOT du Bassin de vie d'Avignon
 Pays Sud Serre Ponçon
 SM SCOT Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue

Syndicats d'eau potable

SI de l'Eau et de l'Assainissement de la Moyenne Durance
 SIVU de l'Eau et de l'Assainissement de la Vallée du Jabron
 SI de Salignac Entrepierres
 SIAEP Durance Plateau d'Albion
 SIVOM Durance Alpilles
 Syndicat Durance Luberon
 SM des Eaux Durance Ventoux

COLLEGE ETAT et ETABLISSEMENTS PUBLICS

Préfet de département désigné référent
 préfet coordonateur de bassin
 DREAL
 ARS
 DRAAF
 Agence de l'eau RMC
 Agence Française de Biodiversité : OFB
 DDT 04 chef de MISEN
 DDT 05 chef de MISEN
 DDT 13 chef de MISEN
 DDT 84 chef de MISEN
 DRDJS
 ONF
 Parc des Ecrins
 Parc du Mercantour

COLLEGE USAGERS

Agriculture

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône
Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Transport d'eau

Structure d'irrigation collective du Vaucluse
Structure d'irrigation collective des Bouches du Rhône
Structure d'irrigation collective des Alpes de Haute Provence
Structure d'irrigation collective des Hautes Alpes
CED
SCP
SEM Canal de Marseille

Industrie et Energie

EDF
Syndicat de la petite hydroélectricité
Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale UNICEM PACA
Environnement Industrie
CEA Cadarache

Tourisme

Comité Régional du Tourisme
FFCK- Comité Région Sud PACA
Syndicat des prestataires Lac SP
Comité départemental (ou régional) de voile
Représentation des stations de Ski

Milieux et Biodiversité

ARFPPMA PACA
Fédération de pêche Moyenne et Haute Durance
Fédération de pêche Basse Durance
FNE PACA
LPO PACA
CEN PACA
Union régionale des CPIE

Autre

Associations de la propriété foncière ou forestière
Association de Consommateurs
Fédération régionale de chasse

SANS DROIT DE VOTE

Personnes associées

CLE du Verdon
CLE du Calavon
GIPREB
SYMCAU

Personnalités qualifiées

MRE
AIX MARSEILLE UNIVERSITE
BRGM
IRSTEA
CEREMA
PDT CONSEIL SCIENTIFIQUE
Représentation de l'agriculture biologique
SPC Grand Delta

Calendrier

Étapes précédentes

Janvier 2018 : la concertation est lancée sur le périmètre du futur SAGE Durance

Mars 2019 : validation par le Conseil Syndical SMAVD, structure porteuse du futur SAGE Durance, du périmètre travaillé durant plus d'un an de concertation

9 juillet 2019 : Commission Gouvernance, premières discussions sur l'organisation d'un inter-SAGE

Septembre 2019 : Comité technique de rédaction du dossier de périmètre

6 novembre 2019 : Première conférence des élus du périmètre du futur SAGE Durance sur la préfiguration de la Commission Locale de l'Eau : rappel de l'avancement de la démarche, présentation du projet politique émergent de la concertation, présentation des principes pour la préfiguration de la future Commission Locale de l'Eau et proposition de composition.

10 décembre 2019 : Deuxième conférence des élus du périmètre du SAGE Durance : La proposition de composition de la future Commission Locale de l'Eau est finalisée.

Calendrier prévisionnel

Février 2020 : Présentation du dossier de périmètre du futur SAGE Durance en Comité plénier pour avis

Mars 2020 : dépôt du dossier auprès de l'Etat pour consultation du Comité d'Agrément du Comité de Bassin, des services et des collectivités

Début 2021 : arrêtés préfectoraux de définition du périmètre et de composition de la Commission Locale de l'Eau. Réunion d'installation de la CLE